



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 mai 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel**

### **Déclaration présentée par l'International Forum for Child Welfare, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qu'il communique conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2011/100 et Corr.1.



## Déclaration\*

Les membres du monde entier de l'International Forum for Child Welfare traitent de l'éducation sous tous les aspects, mais nous nous attacherons principalement à l'une de nos tâches prioritaires actuelles : conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'organisation et ses représentants auprès des Nations Unies plaideront en faveur d'une réforme globale de l'immigration humanitaire pour les enfants et les jeunes du monde entier.

Il y a de par le monde des millions de personnes déracinées, dont près de la moitié sont des enfants. La question des migrations est universelle et constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs en matière d'éducation. Du fait de la mondialisation et de la libéralisation, les migrations entre pays et vers les localités urbaines sont en augmentation, notamment dans le monde en développement, où le développement rural n'est pas aussi prononcé que le développement urbain. L'ampleur du problème est difficile à mesurer mais elle ne fait que s'amplifier.

Le problème des enfants migrants est encore accentué dans des pays où le niveau général d'éducation est faible; en Indonésie par exemple, sur une population de 240 millions d'habitants, 85 millions sont des enfants de moins de 18 ans. Bien qu'obligatoire durant neuf ans, la scolarité ne dépasse généralement pas 7,2 années. Par ailleurs, des millions d'enfants restent dans leur pays d'origine, séparés de leurs parents contraints d'aller travailler ailleurs, en violation directe de la Convention.

Dans l'Union européenne, en dépit d'une simplification des mouvements transfrontaliers, de nombreux enfants sont séparés de leurs parents migrants et réfugiés. La récente attention politique portée à la population rom s'est avérée particulièrement stigmatisante. Les Roms ont été classés en trois grandes catégories : les sans-papiers, les non-accompagnés et ceux bénéficiant du statut de réfugié et pris en charge par le gouvernement.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a régulièrement rappelé aux États parties à la Convention que les enfants demandeurs d'asile ne doivent pas être détenus mais de nombreux gouvernements persistent à ignorer ces droits de l'homme fondamentaux. Au Mexique et en Amérique centrale, on compte plus de 400 000 sans-papiers dont un tiers d'enfants et de jeunes. Les flux migratoires s'opèrent également au sein des frontières et sont préjudiciables à l'éducation. À titre d'exemple, la population de New Delhi double tous les six ans en raison des migrations. Le recensement étant entrepris tous les dix ans, les enfants migrants échappent en fait aux statistiques officielles durant neuf à dix ans et sont pour ainsi dire privés de leur « droit à l'éducation » dans la mesure où les plans et programmes ne les prennent pas en compte et qu'aucun budget ne leur est donc consacré.

Les enfants voyageant d'un pays à l'autre sont les plus marginalisés et vulnérables. Ils sont défavorisés à plusieurs titres et courent plus le risque de rester en dehors du système éducatif en raison de divers facteurs dont :

- L'exposition à la traite/à l'exploitation/aux détentions excessives;
- Une interruption de leur scolarité (s'ils étaient scolarisés) dans leur pays d'origine;

---

\* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

- D'éventuelles expériences terrifiantes dans leur pays d'origine et la fuite vers un nouveau pays;
  - Peu ou pas de maîtrise de la langue du pays de destination;
  - La discrimination et la stigmatisation;
  - La perte des parents;
  - Des parents affectivement absents;
  - Un environnement familial ignorant ses droits éducatifs et sociaux;
  - Des problèmes liés au niveau d'éducation adéquat.
-